LE NOUVEAU CABINET LAVAL devant les Chambres

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Fressard, député socialiste de la Martinique, demande des explications au Président du Conseil sur la composition du Gouvernement et sa politique générale. Rappelant les difficultés mondiales dominant l'heure présente, il s'étonne des bruits alarmistes, surtout des bruits de guerre qui commencent à courir, bruits dénués de tout fondement.

L'orateur déclare que la mort de M. Maginot a été l'occasion non d'une crise ministérielle, mais d'un remaniement du Cabinet. « M. Laval était décidé à revenir, mais sans M. Briand, de là toute sa stratégie », dit-il.

Une controverse s'engage entre l'orateur et MM. **Franklin-Bouillon** et **Louis Marin**, puis **M. Fressard** déclare que l'absence de M. Briand a une importance de politique extérieure. Il demande au président du Conseil : « Installé aujourd'hui à sa place, allez-vous détruire son œuvre ? (Applaudissements extrême-gauche). Il s'agit de la paix, de l'avenir de la France et du monde ».

Les paiements de l'Allemagne

M. Léon Blum demande au Gouvernement de préciser sa politique à la veille des deux conférences qui vont s'ouvrir. Quel est le mandat qu'il a l'intention de solliciter de la Chambre ? Si le Gouvernement n'est pas nouveau, des faits nouveaux depuis deux mois sont intervenus : décisions prises à Bâle, résolution du congrès américain, déclarations du chancelier Bruning.

L'orateur parle de la situation tragique de l'Allemagne et dit que si la France s'enferme dans la rigueur de son droit, elle favorisera la propagande hitlérienne et la renforcera en précipitant la misère.

M. Marin veut interrompre, mais les députés socialistes claquent leurs pupitres.

Le président menace de renvoyer la séance.

M. Léon Blum qui va reprendre son discours, est interrompu à droite. Il quitte la tribune.

M. Bouisson intervient de nouveau et l'orateur peut poursuivre.

M. Léon Blum. — Nous ne renonçons pas au principe des droits internationaux, les réparations pour les destructions matérielles ont pour nous un caractère de droit naturel, il ne s'agit pas d'obligations dues à la victoire mais d'une obligation d'équité. Nous ne tenons pas les réparations pour cause unique de la misère allemande. Reconnaissons que jusqu'en 1930 l'Allemagne ne s'est acquittée qu'à l'aide d'emprunts extérieurs. Cela a dû, en certaine partie, aggraver sa situation économique, mais ce n'est pas la cause principale de cette situation. Les versements allemands à la France l'ont pas couvert, jusqu'à présent, le montant des dévastations matérielles. Cela il faut l'établir avec évidence. L'Allemagne affirme le contraire. Le duel des communiqués officieux ne suffit pas ».

M. Léon Blum dit qu'il faudrait recourir à une expertise internationale. La créance des réparations est à nos yeux légitime, mais n'y a-t-il pas pour l'Allemagne une incapacité de fait de payer, une incapacité momentanée que le gouvernement français lui-même a reconnu.

Nous ne pensons pas, poursuit-il, que le plan Young doit être déchiré d'une façon unilatérale pas plus que nous ne voulons qu'il soit imposé par la contrainte.

M. Léon Blum estime qu'on peut compenser les pertes d'un non-paiement par les économies qu'on pourrait réaliser grâce à un rapprochement sincère mais il ne faut pas, en cas d'un retour à la prospérité, que l'Allemagne, qui a exécuté de grands plans d'outillage national, allégée de ses dettes, fasse une concurrence illégitime à ses créanciers.

M. Léon Blum critique la procédure suivie par le Gouvernement. A son avis il faut lier les dettes privées aux dettes politiques. Pas de solution des crédit si la question des réparations n'est pas résolue et vice-versa, et les crédits et les réparations ne pourront être payés que par les exportations allemandes.

Les dettes à l'Amérique

Le député socialiste en arrive à la question des dettes. L'Amérique nous a fixés sur ses intentions. Le congrès s'est prononcé pour le maintien des dettes. Nous ne pouvons concevoir un système qui consisterait à payer aux Etats-Unis un seul centime en sus de ce que l'Allemagne nous aurait payé, mais cette thèse française, l'Amérique ne l'accepte pas.

M. Léon Blum envisage les diverses éventualités, notamment celle du retrait de l'or de la Banque de France que l'Amérique aurait songé à garder en gage. Mais si nous le retirions nous risquerions de compromettre le dollar et notre propre situation.

Après avoir dit la nécessité du désarmement général, **M. Léon Blum** demande, en terminant, des déclarations catégoriques du Gouvernement.

M. Margaine, radical-socialiste, parle des déceptions économiques que nous avons éprouvées du fait de l'Allemagne. Il dit : « Le secret de la paix n'est pas en Allemagne, il est autour de l'Allemagne. Faisons des commissions économiques avec les peuples de l'Europe centrale : Commission franco-autrichienne, franco-yougoslave, etc... comme nous avons fait avec l'Allemagne ».

M. Marcel Cachin, député communiste, intervient sur la crise ministérielle, sur la question des réparations et sur le chômage, puis la suite du débat est renvoyée à jeudi, 15 h., par un vote à mains levées. La séance est ensuite levée.

LE BANQUET A PARIS DU SYNDICAT DES QUOTIDIENS RÉGIONAUX

A l'issue de sa réunion mensuelle à Paris, le Syndicat des Quotidiens Régionaux a offert un déjeuner auquel assistaient M. Louis **Rollin**, Ministre du Commerce ; M. **Citroën**, le grand industriel bien connu ; M. Léon **Rénier**, Directeur de l'Agence Havas ; M. Albert Carré, Directeur du Secrétariat général de l'Agence Havas, récemment promu Commandeur de la Légion d'honneur.

Au dessert, M. Gustave **Bourrageas**, Directeur du « Petit Marseillais », Président du Syndicat, après avoir salué M. Louis **Rollin**, Ministre du Commerce, a ajouté : « Puisque nous avons le bonheur d'avoir à notre table M. le Ministre de la Marine d'hier et le Ministre du Commerce d'aujourd'hui, nous nous tenons à lui dire que ce à quoi la Presse de province tient le plus, c'est à son indépendance. Elle en est jalouse et fière et ce qu'elle ne pourrait admettre, c'est que le Gouvernement puisse encourager par sa faiblesse, faciliter par sa complicité, des opérations qui fournissent aux puissances maritimes, industrielles ou commerciales, des moyens financiers pour la combattre ou pour lui nuire. L'argent de l'État, celui des contribuables, est trop précieux aujourd'hui pour ne pas l'employer avec parcimonie. La folie des subventions exagérées sous prétexte de défendre l'intérêt du pavillon national doit disparaître devant la défense de l'intérêt national tout court, dans le moment de crise aiguë que nous traversons. Les secours de l'État n'ont pas à s'exercer dans les affaires privées, ou alors où s'arrêtera-t-on ? Peut-on admettre que ceux qui se sont enrichis pendant les périodes de prospérité puissent s'adresser à l'État dès que leurs affaires vont moins bien ou mal et souvent par leur faute ou leur erreur ? Nous, Presse de province, qui n'avons à nous reprocher dans notre grande candeur régionale que les scrupules exagérés de nos consciences et de nos sentiments, nous nous élèverons tous avec véhémence si nous voyons ceux qui nous gouvernent ne pas défendre avec âpreté notre patrimoine et les intérêts de la France dont ils ont la garde ».

M. Gustave **Bourrageas** a ensuite souhaité la bienvenue à M. Citroën et à M. Léon **Rénier** et félicité au nom de ses collègues M. Albert Carré pour sa récente promotion au grade de Commandeur de la Légion d'honneur.

Le Ministre du Commerce a remercié les grands régionaux de leur cordiale réception et a bu à la Presse française.

Au Sénat, la lecture de la déclaration ministérielle fut faite par M. Léon Bérard

M. Albert Lebrun, président, a prononcé au Sénat le discours d'usage.

La Haute-Assemblée écoute avec sympathie les paroles de son président, qu'elle interrompt fréquemment par des applaudissements prolongés, surtout lorsqu'il parle de la situation extérieure, des sacrifices de la France et du respect des traités.

La conclusion de **M. Albert Lebrun** est particulièrement soulignée par l'approbation unanime du Sénat.

A son tour, **M. Léon Bérard**, Garde des Sceaux, donne lecture de la déclaration du gouvernement.

On marque, à gauche, par quelques exclamations, le passage du début qui souligne que le Parlement n'a jamais retiré sa confiance au précédent Gouvernement pendant les douze mois qu'il est resté au pouvoir.

Par contre, les déclarations relatives à la politique extérieure sont unanimement approuvées. Le passage relatif au vote du budget est souligné à gauche par quelques mouvements divers.

L'éloge de **M. Briand** est particulièrement **marqué** à gauche par des applaudissements et quelques exclamations ironiques. Enfin la conclusion est longuement applaudie à droite, au centre. La gauche s'abstient.

M. Morand (Vendée), dépose un rapport fait au nom de la commission de législation sur le projet de loi ayant pour objet le maintien provisoire dans les locaux occupés par eux des locataires commerçants menacés d'expulsion.

Sur la demande du rapporteur, on décide de discuter ce projet à la prochaine séance.

Suivant l'usage, le Président donne lecture d'une lettre par laquelle le premier président de la Cour de cassation informe le Sénat que le Parquet et la Cour de Justice pour 1932 a été ainsi constitué : Procureur général, M. Scherdlin; Avocats généraux, MM. Le Marc'Hadour et Fleyss.

Sur le rapport de **M. Fernand Merlin**, le Sénat valide l'élection de **M. Giordan**, comme sénateur de la Corse. La nomination des commissions générales est fixée à jeudi 28 janvier.

La séance est levée à 16 h. 50. Séance jeudi, à 15 heures.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE LOUIS MASSON
INDICATEUR Consultez le
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT Ligne Belge, Tramways de Lille

LES CRIMES DANS NOTRE RÉGION

Le drame de la rue des Tanneurs à Lille

La vengeance du Polonais avait été préméditée

C'est un bien curieux immeuble que celui qui, au N° 36, rue des Tanneurs, à Lille, abrite une dizaine de familles polonaises. On y parle inclusivement la langue chère aux riverains de la Vistule; on y boit le genièvre comme du « petit

A droite, en haut : Joseph GRENDA, le meurtrier ; **au milieu :** Jean JABLOUSKI, la première victime ; **en bas :** Caroline LICHOTA, la seconde victime ; **à gauche :** La cour de la maison du drame : le pointillé indique le trajet suivi par le corps de GRENDA qui se jeta par la fenêtre du second étage.

tait » et on a le sentiment de la famille très développé. Trop même.

Grenda Joseph et sa femme Stéphanie née Dauwenies, y ont élu domicile il y a quelques mois. Grenda était en bonnes relations avec son cousin germain Grenda François, lequel était marié avec une dame Chytla.

Tout allait bien.

Le travail des deux hommes et des deux femmes dans des usines de la banlieue lilloise faisait entrer dans leur logis sinon la propreté, du moins l'aisance matérielle.

Vint le chômage qui atteignit les deux couples sans toucher cependant Chytla qui continua son métier de bobineuse tandis que Stéphanie trouvait des ménages à faire rue de la Vignette.

Et tandis que les deux cousins couraient les bureaux de placement, les 16 et 17 décembre 1931, la Sûreté de Lille s'avisa de perquisitionner chez la dame Chytla.

Cette polonaise avait été dénoncée et accusée d'avoir commis un vol de 900 fr. Les investigations de la police ne furent pas concluantes mais une deuxième dénonciation provoqua la perquisition. La preuve que Chytla avait volé étant faite cette dame fut arrêtée, déférée au Parquet, écrouée, jugée et condamnée.

Mais Joseph Grenda apprit un jour la nom de la personne qui dénonça la femme de son cousin-germain.

C'était Caroline Lichota, maîtresse de Jan Jablowski et troisième couple polonais — irrégulièrement réuni celui-là — qui vivait dans cet « îlot polonais » si curieux de la rue des Tanneurs.

Joseph Grenda épousant le ressentiment de son cousin vis-à-vis du couple Jablowski-Lichota, décida de se venger.

C'est ce qu'il fit lundi soir entre 20 et 21 heures ; assouvissant sauvagement la terrible vengeance qu'il avait préméditée, il tira quatre balles sur Jablowski et une sur la femme Lichota.

Après qui il tenta de se soustraire à la police en essayant de se donner la mort avec un rasoir d'abord et en se jetant par une fenêtre dans la cour ensuite.

Cette deuxième solution, délibérément adoptée lui vaut d'être couché sur un lit d'hôpital affligé d'une fracture de la cuisse gauche et d'avoir les deux poignets foulés.

Tel est le drame que nous avons relaté dans notre édition d'hier.

APRES BOIRE

Quand nous pénétrâmes hier matin dans le bureau des secrétaires du poste de police du 1er arrondissement, Mme Stéphanie Grenda racontait à M. le commissaire Duvernneuil ce qu'elle savait du drame et M. Duvillier transcrivait en langage clair ce qui était énoncé en mauvais français.

— Depuis deux mois mon mari ne travaillait plus... le chômage. Hier, il est rentré à la maison à 19 heures puis est sorti. Je lui avais dit de se coucher « Vas-y toi-même », avait-il répondu d'un ton bourru. Il est revenu vers 19 h. 30 avec un ami, François Boniatski, un compatriote, notre pays : Rosmund. Cet homme est manœuvre chez Kuhlmann à Loos et habite 163, rue Gustave-Delory, à Lille. Mon mari avait sous son bras un demi-litre de genièvre. Ils le vidèrent. Lorsque la bouteille fut vide, mon mari s'en alla en disant : « Je ne rentrerai peut-être pas. J'irai peut-être à Paris pour chercher du travail ». Boniatski est resté seul avec moi une demi-heure environ.

Il m'a dit : — Je vous dirai quelque chose demain —. Où va mon mari ? m'a-t-il demandé ? — Il va chez les Mitchelewitz au premier étage, pour leur dire bonsoir. Là-dessus Boniatski est parti. J'ai couru derrière pour parler à mon mari. Je l'ai cherché au rez-de-chaussée. Je l'ai cru parti. Depuis le couloir qui de la cour intérieure, conduit à la rue j'ai entendu 5 coups de revolver. J'ai compris que mon mari venait de se venger. Je suis allée tout de suite au poste de police du 4e arrondissement. Quand je suis revenue, j'ai vu que mon mari était à terre sur la cour et la fenêtre de notre chambre était ouverte. Cela aussi je l'ai compris.

Depuis quelque temps mon mari était taciturne. Il se disputait souvent avec Jan parce que l'amie de celui-ci avait fait aller la femme du cousin en prison. Il avait aussi plusieurs fois proféré des menaces à l'égard de Jan et de Caroline en disant : « Je les aurai ». Je ne lui connaissais pas de revolver. Je n'avais jamais vu cette arme...

LA DESCENTE DU PARQUET

A 11 heures, dans le même cour de la rue des Tanneurs une dizaine de polonais et polonaises discutaient dans un langage guttural, rauque et inintelligible. Le Parquet arriva. Il était composé de MM. Espinasse, substitut ; Giorlan, juge d'instruction et Lavallard, greffier.

Per un escalier raide comme l'hypothénuse d'un triangle rectangle les magistrats suivis de MM. Duvernneuil, commissaire et Duvillier, secrétaire, firent toutes constatations susceptibles de permettre la reconstitution de la scène.

DU SANG PARTOUT !

Dans la chambre du drame le plancher était rouge du sang piétiné notamment à l'entrée, près de la porte, une flaque de sang maculait des draps d'une propreté douteuse. Là, tout était désordre, saleté. La chambre du meurtrier sombre et nasse de plafond, est un taudis organisé. Au bord du lit, des taches de sang attirèrent l'attention des enquêteurs.

UNE RECONSTITUTION DU DRAME

Dès lors, voici comment la scène peut être imaginée. Grenda ivre est monté au 3e étage, son petit revolver de 6 mil. 35 à la main. Il a frappé à la porte de la chambre de Jablowski. Celui-ci était couché avec la femme Lichota. Il s'est levé, a ouvert la porte. Immédiatement, Grenda déchargea à bout portant quatre balles de revolver sur son ennemi qui tomba mort instantanément. L'épouvante du témoin de la scène, dame Lichota fut de courte durée ; bondissant sur elle Grenda l'abattit de la dernière balle de son arme. Grenda sa stupide vengeance assouvie, retourna dans sa chambre, s'assit sur le bord du lit, saisit un rasoir se fit une large estafilade sous son menton, considéra que le « feu » de la lame était trop douloureux, ouvrit la fenêtre et se jeta d'une hauteur de sept mètres sur les pavés de la cour en prenant soin de tomber sur ses pieds.

Pendant ce temps Lichota qui perdait son sang en abondance, se leva, enjambe le cadavre de son ami et alla « buquer » à la porte d'un voisin de palier, un aimable lillois, qui accueillit la blessée, la coucha sur un fauteuil, ferma la porte à clef et courut au garage de la rue des Tanneurs pour alerter la permanence.

LES VICTIMES

A l'hôpital Saint-Sauveur où Lichota est soignée, on a extrait hier matin la balle de revolver. Elle pénétra au-dessus du sein gauche et s'arrêta à fleur de peau derrière l'omoplate. Son état n'est aucunement alarmant.

Le malheureux Jan qui avait été transporté à la morgue a reçu les quatre balles, une à la partie moyenne de l'avant-bras droit, une à la poitrine, la troisième dans la région sous-scapulaire et une dans la région occipitale inférieure.

Caroline Lichota était né le 19 mars 1907, à Ujkowla et Jan Jablowski le 29 mai 1895 à Netto.

A la salle Henri Follet de l'hôpital Saint-Sauveur, Joseph Grenda couché et paraissant souffrir mille maux, eut la désagréable surprise de voir arriver les magistrats instructeurs qui lui posèrent des questions auxquelles il n'était pas préparé.

Son visage crispé trahissait la crainte de le justice. La question la plus importante est celle du revolver. L'a-t-il acheté ? Où ? Quand ? Lui a-t-on donné ? Et qui ? Le revolver qu'a saisi le commissaire paraît usagé. Les enquêteurs furent fixés de suite.

— Je l'ai acheté il y a quelques jours à un armurier de Lille. Pour que ma femme ne le voit pas, je le cachais dans un vieux soulier.

— Ceci est un mensonge. Mais voici l'aveu essentiel.

— Pourquoi l'avez-vous acheté ?

— Pour me venger, car dans ma famille il n'y a pas de voleurs !...

Il n'y a peut-être pas de voleurs dans la famille de Grenda, mais depuis lundi il y a un assassin.

FRED.

Sportsmen, lisez les Lundi, Samedi
LES SPORTS DU NORD
ABONNEMENTS
Nord — Pas-de-Calais — Aisne Somme
1 an : 20 fr. — 6 mois : 11 fr.
Autres départements et Colonies françaises
1 an : 24 fr. — 6 mois : 13 fr.

UN TISSAGE DE VERVINS VA FERMER SES PORTES

Le tissage du Comptoir Linier de Vervins fermera ses portes jeudi prochain. 400 à 500 ouvriers et ouvrières vont donc, de ce fait, être réduits au chômage.

La scène sanglante de Lambersart

Le fou criminel a agi sous l'influence de l'alcool

Nous avons narré hier, comment un malheureux dément porta, dans la nuit de dimanche à lundi, un violent coup de couteau à la gorge d'un paisible client, au café Callebout, 282, avenue de Dunkerque, à *Lambersart*.

En haut : M. François FAVRE, la victime du fou. — **En bas :** Le cabaret « A Salpie Cécile » où se déroula la rapide scène sanglante.

Nous nous sommes livrés à une enquête qui explique le geste d'un malade qu'il convenait de surveiller de très près car le coupable était un pseudo-lucide.

GESTE DE MALADE

Le récit que nous a fait hier Mme Callebout, la patronne du café où se déroula la scène sanglante, n'apporte aucun fait nouveau, mais il tend à démontrer que le coupable n'est pas un criminel.

En effet, la brutalité des faits est troublante.

Un homme, paraissant normal, Henri Lhermitte, 57 ans, peintre, demeurant chez son fils, cour Béharel, 3, rue du du Marais, à LOMME, était accoudé contre le comptoir devant une « chope » dont il regardait depuis vingt minutes la mousse disparaître.

Il ne parlait pas, ne bougeait pas. Un consommateur, M. François Favre, demeurant cour Guisez, à LOMME, venant de terminer à son avantage une partie de « bac » s'avança vers le comptoir et s'apprêtait à boire un apéritif que le patron venait de lui servir, lorsque le taciturne Henri Lhermitte, d'un geste aussi brusque qu'inattendu porta à la gorge du client, stupéfait et épouvanté, un violent coup de couteau et s'enfuit.

Lundi, dans la soirée, Lhermitte se constitua prisonnier à la gendarmerie de LAMBERSART.

L'ETAT DU BLESSÉ N'EST PAS GRAVE

A l'hôpital de la Charité, de Lille, où nous avons pris des nouvelles de M. F. Favre, on nous a déclaré que si le coup de couteau avait fait une large blessure, la lame, d'ailleurs petite, n'avait atteint aucun organe essentiel de la gorge et que la carotide avait été seulement effleurée.

Le blessé a pu s'alimenter hier et espère pouvoir regagner son domicile à bref délai.

HALLUCINATION

Ce geste, d'un dément, met aussitôt en mémoire celui de Mme Lepiat, et la thèse de M. le professeur Ravlart, médecin-chef de la Clinique départementale d'aliénés d'Esquermes, à savoir que « les plus dangereux sont en liberté ».

Lhermitte n'était pas un dément dangereux. Entré à la Clinique d'Esquermes le 10 avril 1930, était atteint d'hallucination visuelle et auditive caractérisée par une terreur morbide qui se manifestait fréquemment. Se croyant poursuivi il se cachait, se terrait effrayé qu'il était par les gens qui circulaient en vélo.

A la Clinique son état s'améliora assez rapidement, mais il fut avéré que sa guérison dépendait de la sobriété qui lui était imposée, car son déséquilibre mental était d'origine alcoolique.

Le 9 mars 1931, le fils demanda que son père lui soit rendu. Les psychiâtres ayant reconnu que Lhermitte ne constituait à ce moment là, aucun danger pour la sécurité publique, signèrent son billet de sortie ». Mais il fut spécialement recommmandé à M. Lhermitte fils de surveiller son père à qui une seule boisson était permise : l'eau.

Ce conseil n'ayant pas été — sans doute — suivi, à la lettre, l'homme a été subitement repris par un délire hallucinant d'interprétation et... le sang a coulé.

UN POINT D'HISTOIRE A ECLAIRCIR

Les pseudo-lucides de l'envergure du dément de Comines ou de Mme Lepiat sont autrement dangereux. Ceux là illustrent la terrible phrase de l'éminent psychiâtre lillois, mais Lhermitte? non pas ! Son geste est plus l'acte d'un alcoolique irresponsable que d'un « fou en liberté ».

Quoi qu'il en soit, M. Giorlan, juge d'instruction au parquet de Lille, a inculpé Henri Lhermitte de tentative d'homicide volontaire et a commis pour examen M. le docteur Legrand, médecin-légiste. — F.

L'épouvantable crime d'Ayette

BORY, LE GRIMINEL, EST FOU

Nous avons annoncé que M. Fontaine, l'honorable juge d'instruction qui fut chargé de l'information contre Bory, le criminel d'Ayette, qui tua le septuagénaire Rifflart à coups de talon et de bêche et le brûla, avait désigné Mlle Bauderlique, médecin-chef de l'asile d'aliénés de Saint-Venant, pour procéder à l'examen de l'accusé.

Mlle Bauderlique a déposé son rapport entre les mains du juge d'instruction dans la journée de mardi. Le savant médecin psychiâtre conclut à l'irresponsabilité de Bory, qui est devenu fou.

Etant donné son état de surexcitation et de folie furieuse, Bory a dû être mis dans une cellule spéciale à la prison Saint-Nicaise.

Il sera interné dès que les mesures administratives nécessaires seront terminées.

LES FUNERAILLES DE LA VICTIME

Les funérailles du cantonnier Guislain Rifflard ont eu lieu à **Ayette**, au milieu d'une affluence nombreuse. Les habitants de la commune avaient tenu conduire le malheureux septuagénaire à sa dernière demeure. Le maire, M. Derancourt, et le Conseil municipal, assistèrent au convoi funèbre.

LES SUITES MORTELLES D'UN ACCIDENT DE LA MINE A AUCHEL

Le Polonais Ignacé Zyakowski, qui avait été blessé au cours de son travail, le 7 décembre, à la fosse 6 des mines de Marles, est décédé hier à l'hôpital Sainte-Barbe, à Auchel.

Le corps a été reconduit à **Calonne-Ricouart**, au domicile de la famille.

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Téléphone 9-51) — Dépot de vente : 78, Grande Rue

APRÈS LA CATASTROPHE DE SAINT-JUST

Ce que dit M. Lecomte de Croix

Nous avons annoncé hier, que parmi les occupants du train omnibus Paris-Abbeville qui déraillait de si malencontreuse façon peu avant la gare de Saint-Just-en-Chaussée se trouvaient deux Croisiens, M. Eugène Lecomte, 35 ans, et sa femme, domiciliés 62, rue Francisco Ferrer, à CROIX.

Au cours de la journée de mardi, nous avons pu rencontrer M. Lecomte, qui rentrait de Clermont. Celui-ci a bien voulu nous accorder quelques minutes, pour nous faire le récit de l'horrible tragédie dont il fallait être l'une des victimes.

« Nous étions montés en gare de Clermont, dans le wagon mixte de première et deuxième classe et nous nous trouvions seuls dans cette voiture.

» Soudain, un kilomètre peut-être avant la gare de Saint-Just, nous eûmes l'impression que notre wagon sortait des rails et durant deux ou trois centaines de mètres il roula sur le ballast.

» Le convoi aurait pu dans ces conditions continuer sa route, mais les roues du wagon parvinrent à une bifurcation, où elles rencontrèrent des rails. Un choc terrible se produisit.

» Le wagon se coucha sur la voie. Cependant toujours entraîné par la locomotive, il grimpa sur les wagons qui le précédaient, lesquels furent littéralement écrasés. C'est là que la plupart des victimes avaient pris place.

» Nous nous trouvâmes, ma femme et moi, dans l'obscurité, au milieu d'éclats de verre.

» Cependant, nous pûmes sortir du wagon pour gagner la gare de Saint-Just. A nos yeux un spectacle terrifiant apparaissait. Des corps sans vie gisaient au milieu des décombres, des blessés faisaient des efforts pour se dégager des débris. Sur la voie des ferrailles, des rails tordus, des valises, des vêtements s'entassaient pêle-mêle en un amas indescriptible.

» Ma femme avait été sérieusement blessée au coude et perdait son sang en abondance. Rapidement, nous gagnâmes la gare de Saint-Just, où elle reçut les premiers soins.

» Moi-même qui portais des ecchymoses à la jambe gauche je m'empressais de téléphoner à ROUBAIX pour prévenir de ce retard imprévu.

» Après quoi durant une heure j'aidais les sauveteurs dans leur besogne. Enfin une voiture de Clermont vint nous chercher et dans cette ville ma femme put recevoir les soins d'un médecin. »

UN VOL A L'USINE

Ces jours derniers, Maurice Delbecque, vingt ans, demeurant 11, rue Blériot, à Wattrelos, occupé en qualité d'encolleur aux établissements Louis Lepoutre, rue Emile-Moreau, constata la disparition de son portefeuille placé dans la poche de son veston pendu au vestiaire de l'usine. Cet objet renfermait une somme de 17 francs ainsi que diverses pièces d'identité.

M. André, commissaire de police du premier arrondissement, ayant été saisi d'une plainte, a ouvert une enquête et recherche activement l'auteur de ce vol.

Achetez français
Savon du Congo
SECRET DE VOTRE JEUNESSE
V. VAISSIER, ROUBAIX — PARIS

LE NOMBRE AUGMENTE

Les vols de bicyclettes ne se comptent plus car, journellement, on nous signale la disparition de quelque machine.

Hier soir encore, M. Aloise Verheu, 23 ans, demeurant 41, rue des Alliés, à Herseaux, déposa, vers dix-huit heures, sa bicyclette à la porte du Café des Fleurs, 27, boulevard de Belfort. Lorsqu'il sortit, quelques minutes plus tard, il constata la disparition de son vélo, portant la marque « Durkoop », cadre émaillé brun n° 18 A 1292.

M. Malot, commissaire de police du troisième arrondissement, a ouvert une enquête.

DE LA SÉLECTIVITÉ
Demandez donc à vos amis qui ont un poste secteur **Desmet 1932** s'ils ne sont pas satisfaits. Le combiné Desmet avec dynamique vaut n'importe quel poste étranger et coûte moins cher.

COMMERÇANTS, AFFICHEZ VOS PRIX

Depuis de longues années, les commerçants sont tenus à afficher le prix de leurs marchandises mises en vente ou exposées à la vitrine de leur magasin. Il est de notre devoir de les avertir que la police vient de recevoir des ordres formels en vue de l'application du règlement de police municipale.

Au cours de la journée d'hier, procès-verbal a été rédigé à la charge de M. Jacques D..., 42 ans, boucher, rue Lalande ; Mme Jeanne H..., 32 ans, bouchère, rue de Lannoy et M. Victor D..., 3 ans, boucher, rue de la Vigne.

CONCOURS DU PLUS BEAU VOYAGE
OFFERT PAR LE CHOCOLAT
DELESPAUL-HAVEZ
400 PRIX
200.000 FRS. EN ESPÈCES
UN PREMIER PRIX DE 50.000 Frs. - UN SECOND PRIX DE 20.000 Frs.
UN TROISIÈME PRIX DE 10.000 Frs. - DEUX PRIX DE 5.000 Frs. etc...
DEMANDEZ LES FEUILLES DE CONCOURS A VOTRE FOURNISSEUR

FEUILLETON DU 20 JANVIER 1932. — N. 33

LA CAGE D'ACIER

par Maurice LANDAY

— Et moi, mâchonna Widerski, je suis plus que jamais convaincu que mon plan réussira... Quand Argirh s'apercevra qu'il est volé, car il faudra qu'il s'en aperçoive, je serai en bonne posture pour ruiner le crédit de ce James Perry, de ce traître... Miss Edith en apprenant sa trahison rougira de honte ; Argirh le chassera... Et mon Jean verra ses actions remonter...

» Allons, tout va fort bien. »

Widerski comptait sans Jack Arvinson.

Lui aussi brûlait du désir de dénoncer Perry...

Mais il entendait bien, en même temps, dénoncer Widerski...

— Qui sait ? fit le nain... Si, comme j'en suis maintenant certain, Jean Widerski, sous l'influence de l'amour que lui a inspiré miss Edith, est devenu bien réellement l'honnête homme que je suppose, on pourra peut-être le laisser épouser la fille d'Argirh... Epouse d'Edith Argirh, il veillera encore mieux sur son beau-père et sur sa femme... C'est à voir...

» En tout cas, ce qu'il faut faire, avant tout, c'est prévenir Bradway et, avec son consentement, prévenir Jean...

» Mais avant ceci encore, il faut sortir d'ici... Et ça... ça ne va pas être commode... »

Non sans prendre d'infinies précautions, Jack quitta sa cachette...

CHAPITRE XX

OU JACK CONSTATE QUE LA VIE N'EST PAS TOUJOURS TELLE QU'ON LA DESIRE, C'EST-A-DIRE CALME ET SANS EMBUCHES.

En sortant de la salle où venaient d'avoir lieu les différentes scènes que nous venons de rapporter, Li-Pou-Fang, en hâte, regagna son appartement personnel.

Il tenait à réfléchir dans le calme de sa retraite sûre à tout ce qui venait de se passer et à ce qu'il allait décider de tenter dans l'intérêt de la cause qu'il avait accepté de servir.

Maintenant le lecteur s'étonnera peut-être de voir ce fils du Ciel plaider et servir la cause de l'Allemagne avec plus d'acharnement que d'enthousiasme.

Disons-le tout de suite : en agissant ainsi, Li-Pou-Fang, comme tous les diplomates de l'Empire du Milieu, n'était pas sans s'inquiéter des progrès considérables que faisait, en Chine, depuis quelques années, l'influence japonaise.

Or, le Japon était l'allié de l'Angleterre et, par ricochet, celui de la France et de la Russie...

Que voulait le Japon ? Consolider sa politique en Extrême-Orient et faire de la Chine sa véritable vassale...

Li-Pou-Fang, avant son départ pour l'Amérique, avait reçu de son gouvernement l'ordre formel de parvenir, coûte que coûte, à intéresser l'Amérique et l'Allemagne au sort de la Chine, menacée par ses trop encombrants voisins.

L'Amérique s'était bien gardée de tendre une main secourable à la Chine — ses intérêts nationaux lui commandaient de ne rien tenter contre le Japon — mais l'Allemagne tutélaire, elle, avait accepté d'enthousiasme.

Le Japon inquiétait le Kaiser, qui connaissait les vues de l'Empire du Soleil Levant sur l'Indo-Chine, le Tonkin et l'Annam.

L'Allemagne, installée à Kiao-Tcheou, ne voyait pas d'un très bon œil le Japon étendre lentement la main sur ces colonies françaises qu'elle convoitait plus que quiconque et dont la possession lui permettrait de fonder, en Extrême-Orient, où son influence était relativement peu considérable, un petit empire colonial susceptible de devenir par la suite un véritable danger pour le Japon.

Lorsque la guerre européenne avait éclaté, le Japon, s'étant rangé aux côtés des Alliés ; le Japon, s'étant emparé de Kiao-Tchéou, devenait très inquiétant.

Li-Pou-Fang, plus que jamais, s'était jeté dans les bras de l'Allemagne et était devenu son véritable valet.

C'est ainsi que cet homme, d'une intelligence supérieure, avait consenti à prêter, à Charleston, et dans toute l'Amérique du Sud, une main secourable à la répugnante Germanie.

Dans le plus grand secret, fort ténébreusement, il s'était acquiné avec le puissant Littleman et avait reçu mission de celui-ci d'avoir à s'occuper des usines d'Argirh-City...

Et, s'occuper des usines d'Argirh-City, pour ce bandit de Boche qu'était Littleman, c'était, aussi vite que possible, parvenir à boycotter, dynamiter, paralyser l'effort du père d'Edith.

Mais, aux tout débuts de son action, Li-Pou-Fang n'avait pas tardé à constater que cet excellent Argirh était presque inattaquable.

Il n'avait pas été sans apprendre quelles luttes sourdes, sournoises, terribles, Argirh avait dû soutenir contre son implacable ennemi.

Li-Pou-Fang, avec une patience de fakir, avait réussi à s'interposer de la façon la plus neutre, en apparence, entre les deux hommes.

Widerski qui, dès les débuts des hostilités en Europe, s'était retrouvé suffisamment de sang teuton dans les veines pour mettre immédiatement au service de l'Allemagne sa flottille, ses comptoirs, ses dollars, n'avait pas tardé à devenir pour le Chinois un agent d'espionnage de premier ordre.

Li-Pou-Fang n'avait pas manqué de se promettre d'utiliser contre Argirh la haine du père de Jean.

Tandis que Julius, encore tenu à l'écart par Littleman et Li-Pou-Fang, formait le projet de marier son « chenapan » de fils à Edith, le Fils du Ciel, lui, organisait son complot.

Argirh, pour des raisons d'économie, employait beaucoup de Chinois dans ses usines.

Li-Pou-Fang réussit à faire à son profit et à celui de l'Allemagne, de la plupart de ces manœuvres, des collaborateurs précieux, tout prêts, sur un signe de lui, à tout saboter chez Argirh.

Cependant, l'un d'eux, fidèle au fondateur d'Argirh-City, avait prévenu le père d'Edith, qui, immédiatement, avait pris ses précautions et changé son équipe chinoise contre une équipe japonaise.

Le coup avait été rude pour Li-Pou-Fang.

Il s'était alors rabattu sur les quelques serviteurs de race jaune qu'employait Argirh.

Mais ces gens, nés de parents chinois en Amérique, étaient tous dévoués comme des chiens à l'oncle de Perry.

Il fallut six mois à Li-Pou-Fang pour parvenir, finalement par la menace, à circonvenir cinq de ces individus qu'Argirh honorait de sa confiance.

Cinq hommes, bien décidés, cela suffisait à Littleman et à Li-Pou-Fang, qui s'étaient tout de suite mis d'accord sur le plan de conduite à suivre.

— Il s'agit, avait un jour déclaré Littleman au Chinois, d'agir plus prudemment que jamais et conformément aux ordres qui nous ont été donnés par notre vénéré kaiser.

Ces ordres, communiqués par le trop célèbre von Papen, étaient les suivants :

1° S'assurer, à tout prix, de la possession des usines d'Argirh-City.

2° Faire, dans ce but, des offres à John Argirh.

3° S'il refuse, l'intimider, d'abord, user des moyens de combat habituels, ensuite : grèves, boycottage.

4° s'il reste rebelle ou insensible à ces dernières mesures, ne pas hésiter à s'attaquer à sa personne ou à celle de sa fille.

Or, Argirh, avait repoussé systématiquement les offres d'achat indirectement faites par Li-Pou-Fang...

...Les boycottages, les grèves avaient peu réussi ou avaient avorté...

Restait par conséquent l'action directe...

Argirh était condamné...

Il l'était d'autant plus que, dès le début de la guerre, il s'était rangé du côté des Alliés...

On se disposait à s'en prendre, par un raffinement de cruauté bien digne de ces Teutons, non point encore à lui, mais à sa fille, lorsque Widerski était entré en scène.

Widerski était intéressant pour les Bo